Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

# Aménagement d'une Maison de Services au Public

## Porteur du projet : Commune de Lauzerte

*Lauzerte, Grand Site Occitanie Moissac-Lauzerte-Auvillar*

***Subvention FEADER de 200 000€,***
***votée par le Comité de programmation du GAL : 23/05/2019***

Afin de revitaliser certaines zones rurales, l'État a lancé un dispositif expérimental, qui a concerné environ 50 centres-bourgs de moins de 10.000 habitants : l'«Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg».

La commune de Lauzerte a été une des lauréates. Ce dispositif a permis en s'appuyant sur la revitalisation du centre-bourg de Lauzerte, une dynamique plus large de développement sur l'ensemble du territoire, sur la base d'un diagnostic partagé et d'une très large concertation

**En termes de requalification des espaces publics, un des projets prioritaires a concerné la place des Cornières. L'objectif étant de redonner à cette place médiévale, en forme de bastide, sa fonction de centralité en s'appuyant notamment sur la création d'équipements.** Ainsi, dans l'ancien bâtiment vacant de la poste, **une Maison des Services au Public (MSAP) a été créée**. L'enjeu majeur était le maintien des services publics dans le bourg-centre.

Les équipements communs sont mutualisés entre les occupants et permettent aux touristes de passage comme aux habitants d'accéder à toutes les informations utiles.

**Entrée par la place, avec l'office de tourisme en rez-de-chaussée de la MSAP (volets bleus)**

**Vue arrière de la MSAP**

**Les services disponibles sur place :**

- Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Allocations familiales
- Assurance Maladie
- Assurance retraite
- La Poste
- Mutualité sociale agricole (MSA)
- Point-justice
- Finances publiques
- France Travail
- France Rénov'
- Chèque énergie

Garonne Quercy Gascogne
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

**La demande d'aide LEADER a porté sur le financement des travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre.**

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
**La fiche action N°3 « Soutenir et développer une offre de services de qualité, diversifiée, accessible et prenant en compte les évolutions démographiques tant en milieu rural isolé que dans les zones urbaines et périurbaines » :**

3-2 Accès et rapprochement des services aux usagers

- Création ou aménagement de pôles de services au public pour le maintien de services essentiels à la population (dont usages TIC).

Plafond LEADER : 200 000 €

## Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 12/09/2019)*

| | |
|---|---|
| **Montant des dépenses éligibles retenues** | **884 214.80 €** |
| **Subvention Europe FEADER (LEADER)** | **200 000,00 €** |
| Autres cofinanceurs : | |
| → Etat | **241 500.00 €** |
| → Région Occitanie | **78 616.00 €** |
| → Département Tarn & Garonne | **79 070.00 €** |
| → Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy | **44 814.00 €** |
| Autofinancement | **240 217.80 €** |